

Boucle nature autour de Lignières-la-Carelle



Visorando



Randonnée n°5575458

Une randonnée proposée par POPYLUC72

Cette belle randonnée est accessible à tous et peut être parcourue en famille. Elle vous enchantera pour son côté nature par excellence en empruntant les chemins situés sur la commune (90 % en chemins de terre et 10% de goudron). Vous pourrez admirer le Manoir de la Juissellerie et bien d'autres curiosités. Il n'est pas rare de rencontrer écureuils, renards, chevreuils et autres animaux. À faire plutôt sur la période d'avril à octobre car humide lorsqu'il pleut abondamment.

Durée :	2h25	Difficulté :	Facile
Distance :	8.43km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	13m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	13m	Commune :	Lignières-la-Carelle (72610)
Point haut :	153m		
Point bas :	136m		

Description

Départ de la randonnée sur le parking situé derrière la salle polyvalente de Lignières-la-Carelle. À proximité immédiate, vous trouverez une table qui vous permettra de pique-niquer dans un endroit calme avant de partir ou dès votre retour.

(D/A) Dirigez-vous vers le fond du parking où vous trouverez un petit sentier herbeux sur environ 300 m qui vous emmènera dans le lotissement de la Plaine. Au bout du chemin, prenez à gauche sur 100 m pour reprendre un chemin au fond droit du lotissement. Après 200 m, arrivez sur la Sente de la Juissellerie.

(1) Empruntez-la en bifurquant sur la droite. Passez alors derrière le magnifique Manoir de la Juissellerie (XVI^e siècle) entouré de ses douves. Continuez ce chemin qui devient herbeux, vire à gauche et mène jusqu'au lieu-dit Le Moulin du Bois.

(2) Traversez la route et admirez en passant cette magnifique croix de Saint-Jacques. Le chemin toujours herbeux vous emmène alors jusqu'à la ferme de la Rousselière.

(3) Tournez sur votre gauche et arrivez au lieu-dit "Percé".

(4) Traversez une nouvelle fois la route et continuez le chemin. À environ 200 m, bifurquez sur la droite pour suivre la petite haie bordée de quelques chênes. Arrivez au bout, prenez alors à gauche en direction de l'antenne 4G. Passez devant ce pylône et devant la station d'épuration et arrivez à l'entrée du bourg de Lignières-la-Carelle.

(5) Marchez jusqu'au monument aux morts en empruntant la sente réservée aux piétons. Prenez à droite en passant à côté de l'église (XII^e siècle) et devant la mairie.

(6) À environ 200 m après la mairie, rentrez dans un chemin sur votre gauche et suivez-le pendant un bon kilomètre.

(7) Après une barrière limitant le passage, prenez à droite la voie de la Toile sur 300 m pour bifurquer à gauche. Traversez le hameau des Aitres. Reprenez un chemin à gauche (après le n° 11). Faites 200 m et tournez à droite,

(8) Puis un peu plus loin à gauche, engagez-vous dans un chemin situé entre deux haies. Ce chemin vous emmènera jusqu'au cimetière de la commune, tout en passant à côté d'une belle mare où il n'est pas rare d'y observer des canards ou hérons.

(9) Passez devant le cimetière et continuez sur la sente piétonnière jusqu'au centre du village pour retrouver le parking situé derrière la salle polyvalente, en espérant que cette petite balade vous aura émerveillée **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking Salle polyvalente**
N 48.434205° / E 0.176815° - alt. 149m - km 0
- 1 Sentier de la Juissellerie**
N 48.434066° / E 0.17947° - alt. 151m - km 0.3
- 2 Le Moulin du Bois**
N 48.434181° / E 0.193423° - alt. 142m - km 1.74
- 3 La Ferme de la Rousselière**
N 48.441698° / E 0.193632° - alt. 139m - km 2.58
- 4 Lieu-dit Percé**
N 48.442652° / E 0.185092° - alt. 140m - km 3.23
- 5 Entrée du bourg de Lignières-la-Carelle**
N 48.436723° / E 0.176328° - alt. 145m - km 4.65
- 6 Chemin pédestre vers Les Aitres**
N 48.435249° / E 0.172787° - alt. 147m - km 5.06
- 7 Vers la voie de la Toile**
N 48.431295° / E 0.164569° - alt. 150m - km 5.89
- 8 Chemin herbeux vers le cimetière**
N 48.430095° / E 0.163378° - alt. 148m - km 6.77
- 9 Passage devant le cimetière**
N 48.43043° / E 0.17386° - alt. 150m - km 7.85
- D/A Parking Salle polyvalente**
N 48.434213° / E 0.176805° - alt. 149m - km 8.43

Informations pratiques

Ce circuit est non balisé pour le moment (en cours de balisage).

Selon vos aptitudes physiques, ce circuit peut être scindé en deux boucles : 1^{re} boucle (Moulin du Bois) de 5 km et la 2^e boucle (Les Aitres) de 3,5 km.

Un point d'eau se situe à l'intérieur du cimetière.

En cas de mauvais temps, un préau reste à votre disposition devant l'entrée de l'église.

Nous vous remercions de bien vouloir ramasser vos déchets, et de ne pas vous engager dans les propriétés privées en restant dans les chemins.

À proximité des routes, tenez vos chiens en laisse.

Déconseillé aux vélos (risque de crevaison)

A proximité

Manoir de la Juissellerie.

Croix de Saint-Jacques.

Ferme de la Rousselière.

Église Saint Gervais-Saint Protais.

Hameau des Aitres.

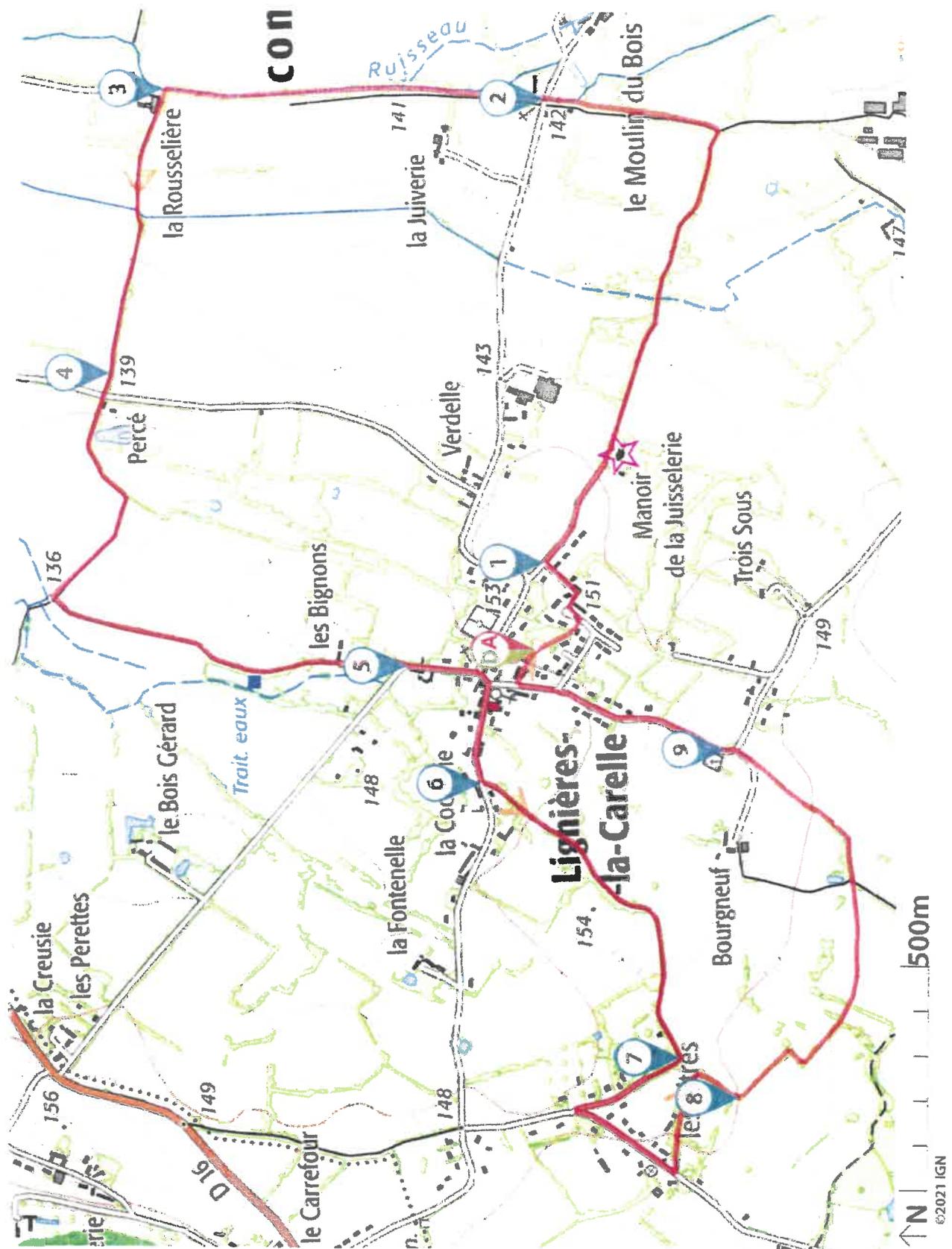
Mare aux canards.

Découvertes d'animaux et d'oiseaux.

Aire de jeux et de pique-nique.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-nature-autour-de-lignieres-la-car/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando du visorandonneur

Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

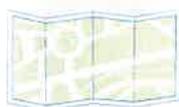
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

ou moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper.



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.